• Départ

Dimanche 27 mai 2018 :

Trail DIU VIVANT en duo, 25 km – 9h00

Trail AISIT en duo, 10 km - 9h30

Course à Obstacle par équipe de 4, 10 km à partir de 9h45

Départ place de LACOMMANDE (piscine)

• Arrivée

Arrivée place de LACOMMANDE (piscine)

• Douches, vestiaires

• Repas après course préparé par un traiteur Axoa de veau

• Retrait Dossards

Le nombre d'inscrits est limité.

Trail AISIT en duo, 10 km : 500 traileurs maximum (250 équipes)

Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Course à Obstacle par équipe de 4 : 800 coureurs maximum (200 équipes)

Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Trail DIU VIVANT en duo, 25 km 500 traileurs maximum (250 équipes)

Courses ouvertes à partir de la catégorie junior 18 ans et plus

Dossards à retirer à la place de LACOMMANDE

Samedi 26 mai de 14h à 18h ou dimanche 27 mai à partir de 7h30

• Frais d’inscription

Trail AISIT en duo, 10 km :

20 € par équipe sans repas, 40 € avec repas

Trail DIU VIVANT en duo, 25 km :

30 € par équipe sans repas, 50 € avec repas

Course à Obstacle par équipe de 4, 10 km : 60 € par équipe sans repas, 100€ avec repas

Pour le repas, il sera servi jusqu’à 14h,

Les 3 courses passent par un parcours identique de 9,5km et le 25km partira sur une boucle supplémentaire de 15km.

Inscription avant le 27/05/2018 en utilisant le lien pyrénnéeschrono depuis notre page facebook OUTDOOR SPORT CHALENGE ou sur directement sur le site pyrénnéeschrono

Pour le paiement par CB

Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 25/05/2018 au delà l’inscription sera faite sur place.

En cas de maladie ou d’accident, l’inscription sera remboursée uniquement sur présentation d’un certificat médical (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n’y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Dotation d'accueil à tous les participants.

Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

•Pas de temps limites et Barrières horaires

. Ravitaillement au 4 km, 7 km, 12 km et 18km

• Sécurité

Respecter le code de la route (traversées de routes).

Il est conseillé aux concurrents du DIU VIVANT d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d’appel du centre de secours et celui du PC course,

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d’un accident, donner rapidement et correctement l’alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s’engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l’épreuve.

• Assurance

• Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance.

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

• Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement en responsabilité civile.

• La possession d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

• Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

• Jury d’épreuve :

Il se compose :

• du Président de l’association BEST (Nadia ROMEUR) ou du responsable des parcours (Thomas BELEAU).

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

• Droits à l’image :

Par sa participation aux Trails ou Course à Obstacle chaque participant autorise expressément l’organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L’organisateur et ses ayants droits s’interdisent expressément d’utiliser l’image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s’interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

• Résultats & Récompenses

Pour les trails récompenses aux 3 premières duos et 3 premiers duos.

Pas de classement pour la course à Obstacle

• Charte de l'épreuve :

1 - Trail de caractère

• 98 % de chemins nature, montagne,

• Dénivelé peu conséquent.

• Parcours peu technique.

• Découverte et mise en valeur des points de vue.

.

2 - Le respect des coureurs, des bénévoles

• Politique tarifaire adaptée.

• Le confort : douches, parking, fléchages, musique

•Le service : proposition de repas complet d’après course, garderie gratuite pour enfants

•Le confort de course : balisage conséquent, ravitaillements courses fournis sucrés et salés du premier au dernier participant.

•Mise en avant de l’ensemble des classements de catégories : Homme, Femme et espoir.

•Valorisation et informations des bénévoles.

3 - Une organisation Eco-Responsable

Le trail et les sports nature pratiqués pour le plaisir ou pour la performance sont vecteurs de valeurs fortes, et ne peuvent déroger aux règles d’un développement durable du sportif et de son environnement.

Pour cela nous nous engageons à :

•Limitation et gestion des déchets

•Tri-sélectif

•Balisage des parcours avec un impact à 0% vis-à-vis de la nature

•Dé balisage et nettoyage du parcours immédiatement après la course

•Incitation au covoiturage, grâce au site internet, les coureurs peuvent consulter la liste des inscrits et leur provenance.

•Respect de la nature : adaptabilité du nombre d’inscrits par rapport au circuit, pénalité aux coureurs non respectueux.